

Image not found or type unknown



Exequature d'un jugement français devant la juridiction Mauricien

Par **ilenah**, le **17/10/2015** à **23:56**

J'ai un jugement en exequatur français, comment procéder afin de saisir le compte du debiteur, et puis je faire moi même aupres du tribunal de l'ile Maurice, quel serait le temps nécessaire, ou alors la méthode a faire juridiquement afin de me faire payer.

Merci pour vos réponses.